



B. Berthemy

Les vautours sont des rapaces strictement nécrophages, c'est-à-dire qu'ils ne se nourrissent

que d'animaux morts. En Europe, ces grands rapaces sont très dépendants de l'élevage du bétail et de la mortalité qui en découle.

La présence de vautours est donc liée à celle de grands troupeaux et notamment ceux de brebis.

De l'Espagne à la Turquie en passant par la Bulgarie et la France, les vautours sont les alliés des bergers et des éleveurs depuis des temps immémoriaux.

Dans les Grands Causses ils prospectent un territoire immense de plus de 250 000 ha. Attirés par d'autres oiseaux nécrophages comme les corbeaux ou les pies, les vautours repèrent une brebis morte à très grande distance, grâce à leur vue très performante.

Plus de 100 vautours peuvent être observés ensemble autour d'un cadavre. Celui-ci est réduit à l'état de squelette en quelques minutes.

L'élevage ovin dominant dans la région, les vautours mangent presque exclusivement des cadavres de brebis. Néanmoins, ils trouvent parfois un veau, une vache, un cheval et ils ne dédaignent pas à l'occasion un chevreuil ou un sanglier, voire un renard ou un lièvre.

un système d'équarrissage plus efficace



C. Colon

sanitaires interdisant le dépôt de bêtes mortes en pleine nature. Pour qu'une colonie de vautours puisse avoir accès à cette ressource, il est donc indispensable de déplacer les cadavres de l'élevage jusqu'à une place d'alimentation.

Aucune brebis n'est tuée pour les vautours, ni récupérée dans les abattoirs. Ces grands rapaces nécrophages dépendent donc entièrement de la mortalité naturelle des troupeaux.

La grande majorité des brebis mortes consommées par les vautours est cependant trouvée par ces derniers en dehors des places légales, sur l'ensemble de leur vaste territoire. C'est cette mortalité dans les troupeaux de brebis qui détermine l'effectif de la colonie de vautours.

Les éleveurs peuvent désormais bénéficier encore plus efficacement du service rendu par les vautours grâce au décret du 7 août 1998. En effet, après un avis favorable de la LPO et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, ce décret autorise les éleveurs qui le souhaitent à disposer d'une placette d'alimentation individuelle dans leur propriété. Les brebis qui meurent dans leur élevage y sont alors directement déposées et les vautours se chargent du reste.

Chaque année, la LPO Grands Causses et le Parc national des Cévennes récupèrent environ 500 cadavres de brebis dans des élevages locaux. Ainsi lorsqu'un éleveur perd une bête, il peut prévenir l'une de ces deux structures en fonction de la zone géographique concernée. La brebis est alors récupérée gratuitement et dans un délai de 24 heures. Ce service de ramassage des cadavres découle de lois

LPO Grands Causses



F. Cahiez

Avec un peu de retard, le deuxième "Paroles d'Oiseaux" arrive enfin dans vos boîtes à lettres.

Dans la première partie de ce numéro, nous vous invitons à mieux découvrir le Vautour moine, rapace immense, mais ô combien discret. Pourquoi cet oiseau ? Simplement parce qu'en France, il n'est présent que dans les Grands Causses, avec moins de 40 individus libres. La réintroduction de cette espèce a vu le jour en 1988, à l'initiative de la Fondation pour la Conservation du Vautour Moine. Un des principaux objectifs de cette structure internationale, consiste en effet à mettre en œuvre des programmes de restauration de l'espèce dans les pays d'où elle avait complètement disparue. Ainsi, en concertation avec le Fonds d'Intervention pour les Rapaces, devenu depuis Ligue pour la Protection des Oiseaux et avec la collaboration active du Parc national des Cévennes, un projet de réintroduction a vu le jour et les premiers vautours moines ont été libérés en 1992 dans les Gorges de la Jonte. Depuis, la colonie s'accroît tout doucement et devrait prospérer dans quelques années.

La seconde partie de ce numéro est consacré à un sujet qui alimente bien souvent les conversations : mais de quoi se nourrissent les vautours et surtout comment ? Nous tâcherons d'apporter quelques éléments de réponse dans les pages qui suivent et un hors-série sera très prochainement consacré à cette problématique. L'année 2000 a été riche en émotions pour ces magnifiques oiseaux que sont les vautours. Souhaitons qu'il en soit de même dans le futur, pour le plaisir de tous, mais aussi et surtout parce que ce patrimoine naturel dont ils font partie est inestimable et irremplaçable.

contact...

LPO Grands Causses
le bourg - 12720 Peyreleau
Tél : 05 65 62 61 40
Fax : 05 65 62 65 66
e.mail : lpo@vautours.org



Ces programmes de réintroduction et de conservation sont également soutenus par : le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté de Communes de la vallée de la Jonte.

Textes : LPO Grands Causses
Conçu et composé par Les Petits Hommes, 05 65 62 68 64 - Imprimé sur papier 100 % recyclé par Causses & Cévenne
© LPO 2001

la lettre
n°2 - premier semestre 2001



une présence ancienne



J.F. et M. Terrasse

Le Vautour moine, appelé Arian par nos ancêtres, nichait

en Provence au 16ème – 17ème siècle et très vraisemblablement dans les Pyrénées et le sud des Alpes dans la seconde moitié du 19ème.

Néanmoins, il semblerait que le sud du Massif Central ait été sa dernière terre d'accueil en France. L. de Malafosse, de la société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, parle en effet de la présence de ce "Vautour noir" dans les gorges du Tarn en 1883.

L'espèce est aussi observée au rocher de Balduc à Mende et à Saint Etienne de Valdonnez, de 1895 à 1898, mais également au Vigan, dans le Gard, à la même époque.

Ce vautour semble avoir complètement disparu de la région des Grands Causses au début du 20ème siècle. La dernière mention connue à ce jour concerne un oiseau adulte, tué à Peyreleau en 1906.

On notera enfin qu'un spécimen naturalisé de longue date est exposé au Château de Roquedols, à Meyrueis. Cependant nul ne connaît l'histoire et la provenance de cet oiseau.

PAROLES D'OISEAUX

2000, le baby-boom



Ph. Lécuyer

photo prise pendant le baguage

jeunes sont nés et ont pris leur envol dans les Grands Causses. En début d'hiver, sept couples ont été localisés dans les gorges du Tarn et de la Jonte contre cinq en 1999. Cependant deux couples, constitués d'oiseaux immatures, ne se sont pas reproduits. Les cinq autres ont pondu entre février et mars. C'est au terme d'une incubation d'environ 54 jours que quatre poussins sont sortis de leurs coquilles respectives. L'œuf du cinquième couple n'a pas éclos.

Tous ces jeunes oiseaux, après quatre mois passés à grandir dans leurs nids, ont pris leur envol dans le courant de l'été. Ils se sont progressivement intégrés dans la colonie, suivant les autres vautours dans leurs déplacements quotidiens, sur leur immense territoire de plus de 250 000 ha.

Mars 2001 s'annonce prometteur puisque 9 couples et 6 pontes sont déjà recensés.

Ces bonnes nouvelles viennent enfin récompenser les efforts entrepris depuis 8 ans pour que cette espèce retrouve à nouveau sa place dans l'écosystème caussenard et en France !

Cet événement majeur conforte désormais les espoirs de ce programme de réintroduction, le seul au monde concernant cette espèce.

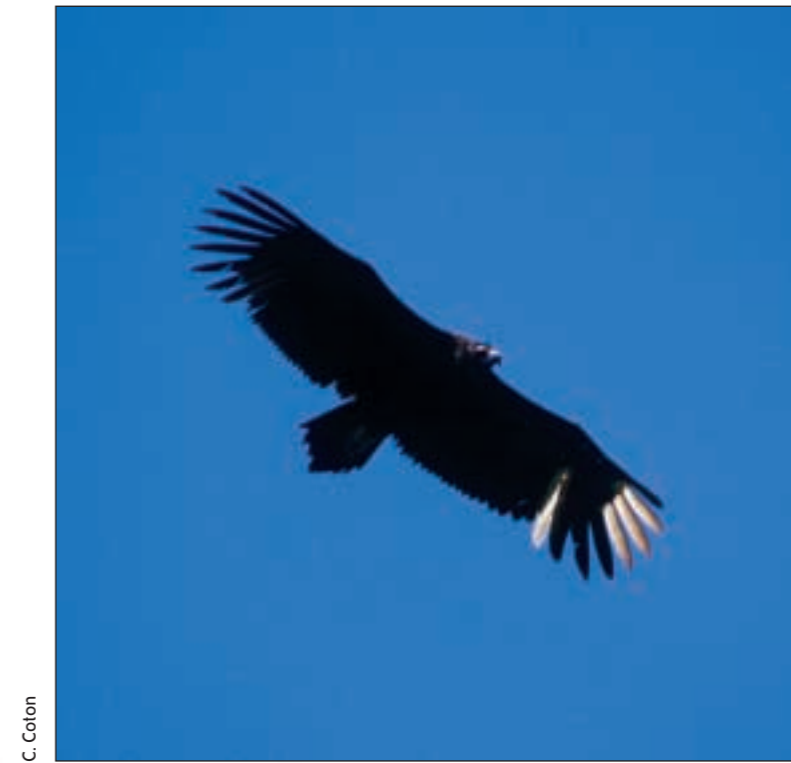
La saison de reproduction 2000 est à marquer d'une pierre blanche puisque quatre

Saviez-vous que ...

Chez le vautour moine, le nid est construit à la cime d'un arbre. Dans notre région, il utilise le Pin sylvestre. Les arbres supportant les nids vont de 3 à 13 m et certains de ces nids atteignent sans problème un diamètre de 2m !

PAROLES D'OISEAUX

les lâchers



C. Colom

En 2000, 5 vautours moines ont été libérés afin de grossir les effectifs de la colonie actuelle.

Rappelons que ces lâchers cesseront lorsque cette population de vautours moines sera de 50 individus libres. Depuis 1992, 39 vautours moines ont ainsi été réintroduits dans la région. En tenant compte des oiseaux nés en liberté, des individus morts et disparus... le nombre total de vautours moines présents dans les Grands Causses est compris entre 31 et 39 individus. En anticipant sur les naissances potentielles dans les prochaines années, on peut penser que le seuil minimum de 50 oiseaux libres sera rapidement atteint et que les lâchers cesseront d'ici deux à trois ans.

Les cinq oiseaux libérés proviennent de diverses origines. Ainsi, deux individus récupérés en difficulté en Espagne ont été acheminés en 1999 dans les causses et libérés en janvier 2000. Un jeune vautour moine, récupéré dénutri dans les Pyrénées françaises, a été libéré en juin. Enfin, deux jeunes oiseaux nés en captivité (Suisse et France) ont été acclimatés à leur nouvel environnement naturel et ont pris leur envol dans le courant de l'été.

Tous ces oiseaux sont marqués individuellement par la décoloration de quelques unes de leurs plumes. Ce marquage permet de les reconnaître aisément à très grande distance, jusqu'à ce que les plumes muent.

PAROLES D'OISEAUX